

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE
NATIONALE : *service des opérations et de
l'emploi ; sous-direction de l'emploi ; bureau de
l'organisation et des effectifs.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territo-
riale de Meyzieu (Rhône), et création de la bri-
gade territoriale de Jonage (Rhône).**

Du 27 juillet 2006.

NOR D E F G 0 6 5 2 0 2 7 A

Références :

1. Décret du 20 mai 1903 (mention au BO/G, p. 1017 ; BOEM 650) modifié.
2. Décret 73-259 du 09 mars 1973 (BOC/SC, p. 523, BOC/G, p. 288, BOC/M, p. 278, BOC/A, p. 150 ; BOEM 110* et 650) modifié.
3. Arrêté du 16 mai 2002 (n.i. BO).

Pièce jointe :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 650

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 3, 2007, texte 17.

Art. 1. La brigade territoriale de Meyzieu (Rhône) est dissoute à compter du 1er août 2006. Corrélativement, la brigade territoriale de Jonage (Rhône) est créée à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Jonage exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1^o du code de procédure pénale.

Art. 3. Le commandant de la région de la gendarmerie de Rhône-Alpes, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale,

Guy PARAYRE.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Meyzieu	Jonage Jons Meyzieu Pusignan	Dissolution
Jonage	Création	Jonage Jons Meyzieu Pusignan